

# RÈGLEMENT DE LA COURSE ET RANDONNÉE

## 1313 - Le Marathon de Laurie

### 1. Article 1 - Organisateur

L'association " 1313 - Le Marathon de Laurie " organise le samedi 27 août 2022, une course solidaire, où tu ne cours jamais seul.

Les organisateurs vous proposent une course à pied et une randonnée sur des sentiers balisés, ouverts à tous, hommes ou femmes, âgés de 16 ans au moins.

Si l'équipe est composée de coureurs mineurs, ces derniers doivent impérativement présenter une autorisation parentale afin de pouvoir participer à l'évènement.

### 2. Article 2 : Présentation de la course

Le premier binôme à s'élancer parcourt **5km**, passe le relais au second qui fait **10km**, qui à son tour passe le relais au troisième et dernier binôme qui fait **5km**.

Enfin, les **6 coéquipiers** se retrouvent pour effectuer ensemble les **366 derniers mètres** jusqu'à la ligne d'arrivée. La distance cumulée ainsi couverte par les 6 membres de l'équipe équivaut symboliquement à un Marathon.

Ce n'est pas une course chronométrée, il n'y aura donc pas de classement et pas besoin de certificat médical à l'inscription.

### 3. Article 4 : Course des petits anges

Les organisateurs vous proposent une course des petits anges à réaliser en famille, sur l'enceinte du stade de Cadalen.

Cette course est ouverte aux enfants âgés de moins de 10 ans.

Les enfants courent obligatoirement accompagnés par un des parents et sous sa responsabilité.

#### **4. Article 5 : Course des ados**

Les organisateurs vous proposent une course pour les ados, d'environ 2,5km.

Cette course est ouverte aux jeunes âgés de plus de 10 ans.

Les jeunes coureurs doivent présenter une autorisation parentale lors de leur arrivée sur le site de départ.

L'ensemble des coureurs sera accompagné de personnes encadrantes.

#### **5. Article 3 : Présentation de la randonnée**

2 parcours de randonnée pédestre sont ouverts à tous en parallèle de la course.

L'association vous propose :

- Un parcours d'environ 8 km
- Un parcours d'environ 13 km

Pour le parcours de 13km, les organisateurs vous conseillent de prendre un départ à 8h30.

#### **6. Article 6 : Horaires et lieux**

Le site de départ et d'arrivée sera situé au Complexe sportif " Laurie MASSOUTIER " à l'adresse suivante : Métairie Neuve, 81600 Cadalen.

Le retrait des dossards peut se faire :

- Du lundi 22/08/2022 au jeudi 25/08/22 directement à ENDURANCE SHOP à LE SEQUESTRE (81990)
- La veille, le vendredi 26/08/2022 après-midi au Complexe sportif "Laurie MASSOUTIER " à l'adresse suivante : Métairie Neuve, 81600 Cadalen.
- Le jour de la course à partir de 7h30, sur place.

Un sens de circulation et des signalisations seront mis en place pour accéder facilement au lieu d'inscription sur le site de départ.

A votre arrivée, vous trouverez deux signalisations différentes pour pointer votre inscription, soit pour la course, soit pour la randonnée.

- **Premier départ pour la randonnée** : 8h30
- **Deuxième départ pour la course** : 9h00
- **Troisième départ pour la randonnée** : 9h30

Les coureurs courent en totale autonomie. Des bénévoles assureront la surveillance sur le parcours et un point de ravitaillement sera prévu.

La randonnée sera également encadrée par des bénévoles en début et fin de marche.

La course et la randonnée se terminent approximativement autour de 12h30.

### **7. Article 7 : Conditions d'inscription**

Les inscriptions sont réalisées exclusivement par internet via un lien Google Form, disponible sur le site internet ([le1313delaurie.fr](http://le1313delaurie.fr)) ou via les réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

L'inscription à la course ou à la randonnée implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Pour participer à l'événement, nous ne demandons pas de certificat médical.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

### **8. Article 8 : Tarifs**

<b>Course</b>	<b>Randonnée</b>
10€ par personne soit 60€ par équipe	5€ par randonneur

### **9. Article 9 : Assurance**

L'association " Le 1313 - Le Marathon de Laurie" contracte une assurance multirisque et responsabilité civile seulement pour les adhérents et bénévoles.

Il est expressément indiqué que les coureurs et marcheurs participent à l'évènement sous leur propre et exclusive responsabilité.

### **10. Article 10 : Sécurité**

Le coureur/marcheur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long des parcours (course et randonnée) à des endroits stratégiques. Tout participant se doit de signaler un coureur/marcheur en difficulté au poste le plus proche. Les parcours seront ouverts et fermés par des personnes de l'organisation.

### **11. Article 11 : Droit à l'image**

Lors de l'inscription, les participants autorisent expressément les organisateurs de la course " 1313 - Le Marathon de Laurie", à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports de communication (réseaux sociaux, site internet, livret explicatif).

### **12. Article 12 : Prestations lors de l'événement**

Nous demandons à chaque participant de respecter les intervenants lors de l'événement.

Lors de cette journée, vous retrouverez :

- Un speaker
- Un échauffement collectif animé par des représentants d'une salle de sport
- Une école de danse
- Des kinés
- Une sophrologue
- Une montgolfière

Les participants doivent également respecter chaque signaleur se trouvant sur les parcours.

Les participants auront la possibilité de se restaurer (repas/boissons) sur place à partir de 11h30.

L'association " **Les Amis du Brasero**" auront le plaisir de vous préparer un excellent repas.

### **13. Article 13 : Paiement sur place**

- Carte bleue
- Chéquier
- Espèce

Pour simplifier les transactions, les organisateurs vous proposent d'acheter des jetons pour le paiement des prestations proposées sur site (repas/boissons et autres).

Le paiement par chèque donne la possibilité d'avoir une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant.

#### **14. Article 14 : Reversement des fonds**

Les fonds récoltés lors de cette manifestation sont reversés à deux structures très importantes selon nous : l'**Institut Claudius Regaud** qui a tenté tous les traitements possibles pour Laurie et l'**association Oscar's Angels**, qui a également partagé des moments de complicité avec Laurie.

#### **15. Article 15 : Dons**

Il sera mis à disposition sur le site de la manifestation des urnes afin de recueillir des dons spontanés.